

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE + séminaires + mémoire	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE

validation des acquis ⁵	
- VAE	1 200 €
- VES	300 €

examen probatoire (UA2101)	152 €
-----------------------------------	-------

rapport d'expérience (UA210Q) ⁶	152 €
---	-------

¹ tarifs révisibles annuellement après approbation du CA
² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4
³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional
⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut
⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers
⁶ les personnes ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence Psychologie du travail du Cnam en sont dispensées.



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion
 18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
 Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
 du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis
 Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36
 18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
 tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
 permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît
 Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
 1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOÎT
 permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.
 Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :
 ♦ par téléphone au 0262.42.28.37
 ♦ par mail à info@cnam.re
 ♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



TITRE PROFESSIONNEL I

CPN08 - code NSF : 124

Psychologue du travail (1800 heures)

Titre professionnel Bac + 5 avec **180 crédits ECTS**
 Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 2 octobre 2006 publié au JO du 24 octobre 2006. Habilitation pour 5 ans.



2011-2012

mise à jour le 29/09/2011

Psychologue du travail

Devenir psychologue du travail.

Calendrier¹

Début des cours :
 lundi 19 septembre 2011
 (réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre
Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- **Enseignements** : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- **Interruption des cours** : du 19 déc. 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- **Reprise des cours** : 9 janvier 2012
- **Arrêt des cours** : 10 février 2012
- **Révisions** : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 20 au 24 février 2012 inclus
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre
Date limite d'inscription : 30 mars 2012

- **Enseignements** : du 27 février au 29 juin 2012
- **Révisions** : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

- Conduire un bilan de compétences ;
- Réaliser des expertises et conseiller les CHSCT ;
- Conseiller les entreprises et administrations en organisation du travail ;
- Former et intervenir en matière de santé mentale au travail, de stress et de prévention des conflits ;
- Analyser le facteur humain dans la qualité de la production, la sécurité des personnes et la sûreté des installations ;
- Accompagner les transitions professionnelles et reconnaître les acquis de l'expérience.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

Accès en cycle B1
 • Etre titulaire du diplôme de premier cycle du Cnam en Psychologie ou d'un Bac+2 et plus en psychologie ;
Si Bac+2 et plus hors Psychologie : valider les UE de pré-requis d'accès au diplôme (PST001 sem.1 - obligatoire pour les formations littéraire, philosophique, juridique ou artistique, PST002 sem.2, PST003 sem.2 et PST004 sem.1)
 • OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VES

Dispenses automatiques
 • Si Bac+2 et plus hors psychologie : AST117, DRS101 et AST106 ;
 • **Si Licence du Cnam Psychologie du travail : tout le cycle B1 ;**
 • Si Licence ou master 1 et 2 de psychologie : AST117, PST108 et PST115 ;
 • Si master 1 de psychologie et master 2 de psychologie du travail : AST117, PST105, PST108, PST111, PST112 et PST115

Accès en cycle C
 • Etre titulaire d'un bac+4 du Cnam de la spécialité OU avoir validé tout le cycle B ;
 • Avoir validé l'expérience professionnelle (UA210Q) ;
 • OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VES

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité						
Cycle B1 - année 1 ¹										
sem. 1	Sociologie des relations professionnelles	AST117	6	cours						
	Droit du travail : relations individuelles	DRS101	6	cours						
	Clinique de l'activité et psychologue du travail (PST002, PST004)	PST106	6	cours						
semestre 2	Sociologie du travail et de l'emploi (AST001)	AST106	6	cours						
	Le psychologue, le travail et l'emploi (PST002, PST004)	PST105	6	cours						
	Langage, activité, développement (PST002, PST003, PST004, PST105, PST106)	PST108	6	cours						
	Psychodynamique et psychopathologie du travail (PST002, PST004, PST105, PST106)	PSY206	6	cours						
Cycle B2 - année 2 (avoir validé tout le cycle B1 et les pré-requis d'accès - cf. page 1)										
sem. 1	Élaboration de l'expérience professionnelle 1 (instruction au sosie)	PST109	6	TP						
	Textes et théories en psychologie du travail 1 ²	PST111	6	TP						
sem. 2	Élaboration et formalisation de l'expérience professionnelle 2	PST110	6	TP						
	Textes et théories en psychologie du travail 2 ²	PST112	6	TP						
Cycle B3 - année 3 / Préparation du probatoire / (avoir validé tout le cycle B1, B2 et les pré-requis d'accès - cf. page 1)										
sem. 1	Pratiques de terrain en psychologie 1 ³	PST113	6	TP						
	Les méthodes psychométriques	PST115	6	TP						
2	Pratiques de terrain en psychologie 2 ²	PST114	6	TP						
Cycle C - année 4										
	Rapport d'expérience (stage ou activité professionnelle) ⁴	UA210Q	36	rapport						
	Soutenance de l'examen probatoire ⁵	UA2101	12	probatoire						
	Séminaires de préparation au diplôme de psychologue du travail	PST219	12	TP						
	Mémoire terminal	UA210R	36	mémoire						

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d-cnam.fr - : examen (épreuve sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

¹ voir dispenses automatiques en page 1 *conditions d'accès*.

² une seule évaluation globale pour les 2 unités d'enseignement PST111 et PST112 qui compte pour 12 crédits ECTS.

³ une seule évaluation globale pour les 2 unités d'enseignement PST113 et PST114 qui compte pour 12 crédits ECTS.

⁴ l'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle avant de se présenter à l'examen probatoire. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par 6 mois de stage dans la branche de la psychologie du travail. **[Les élèves ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence générale Psychologie du travail du Cnam en sont dispensés.](#)**

⁵ l'examen probatoire est constitué des travaux de PST113 et PST114 + une présentation de 10 pages du projet de mémoire terminal du candidat. **Le candidat peut se présenter au probatoire et au mémoire 3 fois au maximum.**

Mémoire

A l'issue de la soutenance du probatoire (10 mn d'exposé et 20 mn de discussion), le jury se trouve en mesure de donner au candidat l'autorisation de s'engager dans le travail d'élaboration de son mémoire, ou au contraire de la lui refuser. Il oriente et conseille le candidat en ce qui concerne la poursuite de ses études en 3ème cycle s'il a été autorisé à s'y engager avant l'examen probatoire, et de lui prescrire s'il y a lieu des compléments d'études.
Au plus tard, 40 jours avant la date de soutenance du mémoire, le candidat doit faire parvenir le nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel via le service de la scolarité du centre régional. La soutenance dure 1h30 environ.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance).
L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant.
Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF. > > **En savoir plus, <http://psychologie-travail.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de : **Yves CLOT**,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Georges HOAREAU, Responsable pédagogique, Psychologue du travail

ENSEIGNANTS

Jean VIRACAOUDIN, Formateur FPA
Philippe REIGNIER, Psychologue clinicien
Françoise PERICARD, Psychologue
Jacqueline ONDE, Dr. en Médecine
Irène STOCJIC, Dr. en Médecine
Béatrice MANSARD, Psychologue du travail
Albert MARTINEZ, Dr. en Sc.de l'éducation
Stefano BERTONE, Maître de conférences
Serge FARNOCCHIA, Dr. en Droit
Christina DAVE, Dr. en Sc. économiques
Emmanuelle CLAPIER,
Formatrice diplômée en psychologie du travail
Jean-Marc RIZZO, Dr. en Sc. économiques
Michel BAULAIGUE, Dr. en Sociologie

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel de niveau I Psychologue du travail**, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20 pour chaque UE du 2nd cycle ainsi qu'au unités d'enseignement de pré-requis si nécessaire (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité ET d'un stage de 6 mois¹ en lien avec le domaine (à valider avant le probatoire) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20 (coefficient 1)² à l'examen probatoire ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20 (coefficient 1)² aux séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail (PST219) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12 / 20 (coefficient 3)² mémoire terminal ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

¹ Sur présentation du dossier « d'examen anticipé de l'expérience professionnelle » et sur décision du responsable de la mention et en accord avec le jury de délivrance, le stage peut être réduit à une durée qui ne peut être inférieure à 3 mois.

² Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en UA2101, PST219 et UA210R, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 12/20 - voir règlement du diplôme de Psychologue du travail pour en savoir plus.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h . Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		-
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

Les regroupements des unités d'enseignement PST113, PST114 et PST115 sont d'une durée de 3 heures.

Sauf pour les TP qui requièrent du présentiel **obligatoire**, vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

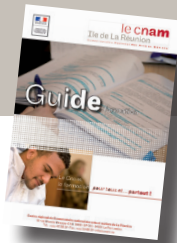
Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre.

Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale ,

examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre) - voir tableau ci-contre.

Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors probatoire, mémoire et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.
Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port.
Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Débouchés

Psychologue du travail

Codes des fiches ROME les plus proches :
K2111
Formation professionnelle ;
K2112
Orientation scolaire et professionnelle ;
M1502
Développement des ressources humaines